



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA REGION GUYANE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE**

ARRETE n° 2016-026-0001 du 26 janvier 2016

**Portant composition du jury du diplôme d'Etat d'auxiliaire de Vie Sociale
Session FEVRIER 2016**

**LE PRÉFET de la RÉGION GUYANE
Chevalier de la légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 451-1, R. 451-1 et R. 451-2 ;
- Vu** le décret n° 2007-348 du 14 mars 2007 relatif au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie Sociale ;
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 relatif à la nomination de Monsieur Martin JAEGER, en qualité de Préfet de la Région Guyane, Préfet de Guyane ;
- Vu** l'arrêté du 4 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie sociale ;
- Vu** l'arrêté préfectoral 2016-011-0053 du 11 janvier 2016 portant délégation de signature à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane ;
- Vu** la circulaire n° DGAS/SD4A/2007/297 du 25 juillet 2007 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale ;
- SUR** proposition de la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

ARRETE

Article 1 : La composition du jury du diplôme d'Etat d'auxiliaire de Vie Sociale, session février 2016, est composé ainsi qu'il suit :

- **Présidente** :
 - La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, ou son représentant,
- **Formateur issu des établissements de formation, publics ou privés, préparant au diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale** :
 - Madame Sherlie MONTET, éducatrice spécialisée,
- **Représentant de l'Etat, des collectivités publiques ou de personnes qualifiées dans le champ de l'action sociale et médico sociale** :
 - Madame Jacqueline LOUIS-JOSEPH, Attachée d'administration des affaires sociales, Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
- **Pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés**
 - Madame Aline VAINQUEUR, assistante sociale (HAD),

- Monsieur Thierry SEBELOUE, Directeur adjoint de la Maison départementale des personnes handicapées,

Article 2 : cet examen est organisé de la façon suivante :

- **Epreuve écrite** : le 2 février 2016
- **Correction** : le 3 février 2016
- **Délibération du jury** : 5 février 2016
- **Affichage** : le 9 février 2016

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Cayenne, le 26 janvier 2016

Pour le Préfet et par délégation,

**La Directrice de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale**

signé

Sonia FRANCIUS